

Affiché le 22/12/2020.

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 19 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf décembre l'assemblée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul COMTE

Sont présents: Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Raphael PIERRET, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Représentés: Isabelle DELAMARE par Isabelle COLLOMP

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Mélanie GAILLARD

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 h 30

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Mélanie GAILLARD est désigné en tant que secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2020

Vote: pour: 12 ; contre: 3 ; abstention:

Complexe sportif : demande de subvention DETR

M. le Maire dresse l'état des infrastructures sportives de la commune et constate qu'en l'état actuel de nombreuses associations, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants lui ont indiqué que les structures mises à leur disposition étaient soit inadaptées, soit insuffisantes, soit manquantes. Il apparaît clairement un manque d'installation sportives, ludiques et récréatives à destination des associations, des familles et des jeunes de la commune.

Le conseil municipal, en partenariat avec l'ONF a envisagé un lieu susceptible de répondre aux attentes de la population locale et associative en terme d'accès, de disponibilité, de santé, de détente, de sport, de zone récréative, d'un lieu de vie actif.

Il est apparu comme une évidence que le nouveau complexe devait être installé aux abords de l'actuel stade et terrain de tennis, afin de créer un lieu dédié aux activités sportives et de détente.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, la commune sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR pour financer la création d'un complexe sportif dont le coût global sera réparti comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre	19 500.00 HT
- Pump Track	106 680.00 HT
- Parcours sportif	29 468.95 HT
- Stade Multisports	101 500.00 HT
- Aménagements routiers	63 040.00 HT
- Aménagements urbains	31 377.00 HT
Coût total des travaux	351 565.95 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet de création d'un complexe sportif.
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux de 40% du montant HT .
- **Approuve** le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 351 565.95 euros

FINANCEMENT :

• DETR 40 %	140 626.00 €
• Agence National du Sport (30 % de 237 648.95)	71 294.69 €
• CDST (fonds européens) 9.73 %	34 207.37 €
• Autofinancement	105 437.89 €
<hr/>	
• TOTAL H.T.	351 565.95 € (100%)

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les pièces relatives à ce projet.

Vote: pour: 15 ; contre: ; abstention:

Reprise de l'étanchéité de la toiture de l'école : demande de subvention DETR

M. le Maire explique au conseil que l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école n'est plus efficace ce qui entraîne des infiltrations d'eau dans l'école. Il précise également que des travaux d'étanchéité ont déjà été entrepris sur certaines parties de la toiture ce qui n'a pas été suffisant puisqu'il convient de refaire la toiture dans son intégralité. Il est donc nécessaire de procéder rapidement à la rénovation de la toiture.

M. le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat, au titre de la DETR, au taux de 50 % du montant HT.

La commune sollicite donc l'aide financière de Monsieur le Préfet au titre de la DETR pour financer ces travaux.

M. le Maire précise qu'un devis estimatif a été demandé. Ce devis s'élève à un montant HT de 15 250.94 € soit 18 301.13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet de rénovation de la toiture de l'école.
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux maximum de 50% du montant HT des travaux.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 15 250.94 euros

FINANCEMENT :

- DETR 7 625.47 € (50%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet de création d'un complexe sportif.
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux de 40% du montant HT .
- **Approuve** le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 351 565.95 euros

FINANCEMENT :

• DETR 40 %	140 626.00 €
• Agence National du Sport (30 % de 237 648.95)	71 294.69 €
• CDST (fonds européens) 9.73 %	34 207.37 €
• Autofinancement	105 437.89 €

• TOTAL H.T.	351 565.95 € (100%)
--------------	---------------------

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les pièces relatives à ce projet.

Vote: pour: 15 ; contre: ; abstention:

Reprise de l'étanchéité de la toiture de l'école : demande de subvention DETR

M. le Maire explique au conseil que l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école n'est plus efficace ce qui entraîne des infiltrations d'eau dans l'école. Il précise également que des travaux d'étanchéité ont déjà été entrepris sur certaines parties de la toiture ce qui n'a pas été suffisant puisqu'il convient de refaire la toiture dans son intégralité. Il est donc nécessaire de procéder rapidement à la rénovation de la toiture.

M. le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Etat, au titre de la DETR, au taux de 50 % du montant HT.

La commune sollicite donc l'aide financière de Monsieur le Préfet au titre de la DETR pour financer ces travaux.

M. le Maire précise qu'un devis estimatif a été demandé. Ce devis s'élève à un montant HT de 15 250.94 € soit 18 301.13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet de rénovation de la toiture de l'école.
- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux maximum de 50% du montant HT des travaux.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 15 250.94 euros

FINANCEMENT :

• DETR	7 625.47 € (50%)
--------	------------------

• AUTOFINANCEMENT	7 625,47 € (50%)
• TOTAL H.T.	15 250,94 € (100%)

– **Autorise** M. le Maire à signer tous les pièces relatives à ce projet.

Vote: pour: 15 ; contre: ; abstention:

Questions diverses:

* Covid 19 : Suite à la pandémie du Covid 19, le repas des aînés a été annulé. Des colis ont été distribués à la place.

Les vœux à la population sont également annulés.

* Plan de sauvegarde climatique : la délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

* Prix de l'eau : Monsieur le maire explique qu'il s'est abstenu de voter la délibération de Provence Alpes Agglomération relatif au prix de l'eau, considérant que le lissage des tarifs annoncés lors du transfert du service de l'eau et de l'assainissement n'a pas été respecté.

* Enfouissement de la moyenne tension avec le SDE04 prévu en 2021

* Un point est fait sur les procès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 13

La secrétaire de séance,
Mélania GAILLARD

Le Maire,
Jean-Paul COMTE



